

ORDRE DES PHARMACIENS DE TUNISIE

ASSEMBLEE GENERALE DU

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

JUIN 2008 JUIN 2009

TOP HAPPINESS Les BERGES DU LAC. TUNIS

Le 20 JUIN 2009

Adresse du CNOP : **Maison du Pharmacien 56 Rue Ibn Charaf 1082 Tunis-Belvedere.**

Tel :71795722

Fax :71790847

Site Web : www.cnoptn.org

e-mail : conseil.national@planet.tn

COMPOSITION DU
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

<i>Mr. HAMROUNI Abdelkrim</i>	<i>Président</i>
<i>Mr. KILANI Rafik</i>	<i>Vice-Président</i>
<i>Mr. BEN TOUMINE Ahmed</i>	<i>Secrétaire Général</i>
<i>Mme. ESSOUSSI MOKRANI Zeineb</i>	<i>Secrétaire Général Adjoint</i>
<i>Mr. ELOUED Néjib</i>	<i>Trésorier</i>
<i>Mr. BAHRI Khaled</i>	<i>Trésorier Adjoint</i>
<i>Mr. OUAHCHI Sami</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Mr. MZID Hamadi</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Mr. BLIBECH Rabah</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Mme. GUERFALI Myriam GHALIA</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Mr. ENNAIFER Hichem</i>	<i>Assesseur</i>

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens remercie les Confrères et consœurs qui lui ont fait confiance lors de son élection du 20 Juin 2008 et s'engage à réaliser aux mieux les vœux de la profession.

INTRODUCTION

Mers Chers Confrères,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale qui clôture la première année d'exercice du Conseil actuel.

Mais avant de commencer nos travaux, nous nous devons de nous lever pour réciter « الفاتحة » en mémoire de nos confrères disparus durant l'année écoulée.

قائمة الصيادلة الذين وافاهم الأجل خلال الفترة الحالية
للمجلس الوطني لهيئة الصيادلة

السيد نور الدين الحليوي
صيدلي – بشارع الاستقلال - قرطاج

السيدة فوزة خراز هيشري
صيدلانية – شارع لندرة عدد 73 - تونس

السيد محمد الصادق جقيريم
صيدلي بيولوجي

السيد محمد الوردي
صيدلي

السيد هيثم بن مبارك
صيدلي بطريق 7 نوفمبر - تمغزة

السيد عبد الحميد الجزيري
صيدلي

تغمدهم الله برحمته الواسعة

إنا لله وإنا إليه راجعون

A / ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

1°/ Projets du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

Dès ses premières réunions après son élection le CNOP s'est fixé certains projets à réaliser au cours de son mandat et ce en dehors de ses véritables tâches et prérogatives en tant que représentant et gestionnaire de la profession. Ces projets visent surtout à promouvoir l'image de la structure nationale qu'est le CNOP mais aussi celle des Conseils Régionaux en ayant un siège national digne, des moyens de gestion administrative et financière modernes et performants ainsi que des moyens de communication rapides, actualisés et qui interpellent tous les membres de l'ordre des pharmaciens en vue de les faire participer à la réflexion sur les affaires de notre profession et ce par l'édition d'un bulletin et la réalisation d'un nouveau site Web dynamique. Aussi à l'échelle régionale les structures doivent avoir des sièges dignes de la profession dotés du nécessaire pour remplir à bien leurs missions. Ainsi le CNOP, en collaboration avec les Conseils Régionaux, compte acquérir des sièges pour les structures régionales.

Ces projets sont soit déjà réalisés, en cours ou bien entamés :

- Rénovation du siège du Conseil National

Les travaux de rénovation ont concerné surtout l'amélioration de l'accueil et de la salle des réunions. Pour réaliser ce projet le CNOP a sollicité les autres structures professionnelles en vue de leur participation aux frais mais seul le SPOT a répondu à cet appel que nous ne manquerons pas de remercier.

- Bulletin de l'Ordre des pharmaciens

Nous avons pensé instaurer l'édition d'un bulletin en remplacement de la circulaire du CNOP qui revenait très cher et ce dans une autre approche. En effet le bulletin, qui est sponsorisé, est conçu pour que tout le corps pharmaceutique participe à son contenu en vue d'une réflexion sur les problèmes de la profession, d'une formation continue et d'information.

- Application informatique pour la gestion administrative du Conseil National

Ce logiciel permettra de gérer de manière rigoureuse tout ce qui est administratif pour le CNOP : Gestion des dossiers des pharmaciens ; Inscriptions ; Cotisations ; Documents ; Archivage de dossiers ; Délivrance de documents, d'attestations, de formulaires etc aux confrères. Cette application informatique est conçue selon les besoins et les particularités du CNOP suite à un audit fait par le concepteur et des réunions avec la commission chargée de ce projet. Ce logiciel, qui est réalisé à titre gracieux par la société CEGEDIM est fin prêt et devrait être livré dans le mois. Nous remercions les responsables de cette société et appelons tous les confrères à nous aider dans la mise en application de ce logiciel en fournissant au CNOP tous les renseignements les concernant (fiches de renseignements, changements d'adresses d'activités de téléphone etc....)

2

- Réalisation d'un nouveau site web dynamique

Le CNOP a décidé la création d'un nouveau site web vu que l'ancien revenait trop cher et qu'il n'était pas dynamique et non géré par le CNOP. Ce site dont l'adresse est : www.cnoptn.org est en cours de finalisation et est pourvu déjà de l'essentiel concernant la profession. Il est conçu pour une information en ligne, communication rapide, retrait de formulaires éventuels, dialogue, formation continue etc...

- Acquisition de sièges pour les conseils régionaux

Grâce à l'organisation de journées de formation continue certains Conseils Régionaux ont pu constituer un capital qui avec l'aide du CNOP servirait à l'acquisition, par étapes, de leurs propres sièges notamment ceux de GABES de SOUSSE et de BEJA. Les Conseils régionaux de TUNIS et l'ARIANA vont devoir quitter leur siège actuel qui est repris par son propriétaire contre une somme d'argent dont dispose le CNOP et qui servirait à leur acquérir un nouveau siège à Tunis. Ainsi nous espérons qu'à la fin de notre mandat la plupart des conseils régionaux se seront installés dans des locaux appartenant à l'Ordre des Pharmaciens.

2°/ Réunions Officielles du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

Lors de l'année écoulée le CNOP s'est réuni en réunions officielles à Quatorze reprises pour statuer sur différents dossiers des confrères mais aussi pour discuter et décider sur plusieurs questions concernant la profession et relevant de ses prérogatives.

Au cours de cette année il y a eu l'application du Décret du 18 Décembre 2007 concernant la création d'officines dans les secteurs ou Imadats.

- Créations d'officine A – B
- Transferts d'officine
- Acquisitions

TABLEAU DES DOSSIERS ETUDIÉS LORS DE CES REUNIONS

	Créations		<u>Total</u>	Transferts	Acquisitions	Total Dossiers
	Cat A	Cat B				
C.R. ARIANA	22	7	<u>29</u>	1	6	<u>36</u>
C.R. BEJA	12	5	<u>17</u>	-	-	<u>17</u>
C.R. GABES	5	6	<u>11</u>	2	6	<u>19</u>
C.R. SOUSSE	15	9	<u>24</u>	2	5	<u>31</u>
C.R. SFAX	13	2	<u>15</u>	3	1	<u>19</u>
C.R. TUNIS	4	2	<u>6</u>	6	3	<u>15</u>
Totaux	71	31	<u>102</u>	14	21	<u>137</u>

3°/ Conseil de Discipline :

Le Conseil s'est réuni en Conseil de Discipline à Cinq reprises pour statuer sur le cas de **Sept** confrères exclusivement pour **non respect des horaires d'ouverture, de fermeture et des tableaux de garde des officines**. Lors de ces réunions les sanctions suivantes ont été infligées :

Un Acquittement

Trois Avertissements

Un Blâme

Deux Fermetures de Trois jours avec Radiation du tableau de l'Ordre pour la durée de la sanction

4°/ Commissions de travail au sein du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens

Dés sa première réunion, le CNOP a constitué des commissions pour les différentes catégories de la profession :

Commission de l'officine

La commission de l'officine s'est scindée en Deux sous commissions ;

- Sous commission de la législation, déontologie et réglementation

Cette Sous Commission s'est réuni à plusieurs reprises et a clôturé son travail par un rapport qui sera présenté au CNOP et aux Conseils Régionaux lors de leur prochaine réunion élargie. Ce rapport traite de :

- Décret N° 2007-4139 instituant les dérogations au Numerus Clausus dans les IMADATS.
- Révision des méthodes de Mesurage de la distance entre les officines.
- La Liste d'Attente.
- Surface et hauteur des officines.

- Sous commission du monopole

Cette Sous Commission, après plusieurs réunions, a abouti aux recommandations suivantes :

- Contrôle strict, pour que tout Organisme autorisé à détenir une liste définie de médicaments, la respecte.
- N'autoriser les vétérinaires qu'à détenir des médicaments pour usage professionnel. On ne peut être Prescripteur et Dispensateur à la fois.
- Suppression des Pharmacies Externes des Hôpitaux (Traitements Ambulatoires) et des Pharmacies de Sociétés surtout avec l'avènement de la CNAM.
- Œuvrer pour une meilleure gestion de la distribution du médicament par la Pharmacie Centrale de Tunisie.

Commission de la biologie

Cette commission a tenu une réunion en présence du président du CNOP, du secrétaire général du syndicat national des biologistes de libre pratique SNBLP, des membres de la société Tunisienne de biologie clinique STBC, des biologistes hospitalo-universitaires et hospitaliers et des membres de Tunisie bio formation.

Commission de la répartition pharmaceutique

Cette commission a finalisé le projet concernant les bonnes pratiques de distribution. Ce projet est déjà approuvé par le Ministère de la Santé Publique et il est en cours de publication.

Commission de la pharmacie hospitalière

Les attentes des pharmaciens hospitaliers en exercice, relatives à l'introduction de la spécialisation en pharmacie hospitalière, ont été satisfaites au cours du dernier trimestre de 2008 suite à plusieurs réunions entre le CNOP et le Ministère de la Santé Publique. L'objectif professionnel de la spécialisation est l'amélioration du service rendu.

La commission de la pharmacie hospitalière a mis en place des sous commissions de réflexion sur l'organisation de la Pharmacie Hospitalière et l'avenir de la corporation des pharmaciens hospitaliers et relative à :

- Normes en nombre de pharmaciens hospitaliers par rapport au nombre de lits d'hospitalisation et de consultants externes.
- Infrastructure des pharmacies hospitalières concernant les dimensions et l'agencement des locaux en fonction du nombre des lits et des spécialités de l'hôpital.
- Mise en place et réglementation des gardes des pharmaciens hospitaliers
- Déroulement de la carrière des pharmaciens hospitaliers.

5°/ Réunions avec le Ministère de tutelle

Plusieurs réunions avec le Ministère de tutelle ont eu lieu pour étudier surtout :

*** La Substitution et la compensation**

Après la parution de la loi 2008-32 du 13 Mai 2008 et de l'arrêté de son application du 18 Novembre 2008 sur la substitution par le pharmacien des médicaments prescrits, plusieurs réunion ont traité de la compensation du pharmacien. Les différents participants et intervenants (Industriels, Ministère, PCT, CNOP et Syndicats) dans la commission chargé de la compensation et qui est présidée par Monsieur le Ministre de la Santé Publique n'étant pas parvenu à un accord, bien que le principe de la compensation est acquis, il a été décidé de confier la question à un bureau d'étude, choisi par Monsieur le Ministre de la Santé, qui se penchera sur la question.

Une liste des Groupes de médicaments génériques a été établie au de laquelle le Pharmacien procèdera à la substitution.

*** Le Décret du 18/ 12 / 2007 - IMADAT / Horaire**

Dés la création des premières officines, dans le cadre de l'alinéa 3 de l'article 3 du décret du 18 Décembre 2007 concernant la dérogation au Numerus clausus relatif aux zones (imada), certains problèmes se sont posés surtout concernant l'horaire.

Une réunion entre le CNOP, la DPM et la DJ a eu lieu en vue de s'entendre sur l'interprétation et l'application des textes en vigueur pour ces officines.

Ainsi il a été retenu :

- Les officines créés dans ce cadre sont dérogatoires au NC mais une fois installées elles rentrent dans le décompte des officines de la zone concernée.
- Ces officines, étant de catégorie A, doivent se conformer aux horaires d'ouverture et de fermeture de cette catégorie.

Créations d'officines Cat A dans les « IMADATS »

Juin 2008 – Juin 2009

	Imada	Total Off A	Taux %
C.R.Ariana	8	22	36.5 %
C.R.Beja	7	12	58 %
C.R.Gabes	2	5	40 %
C.R.Sousse	6	15	40 %
C.R.Sfax	4	13	30 %

*** Loi 69-64 : Stupéfiants**

Une réunion a eu lieu entre le CNOP, la Chambre Syndicale des Grossistes, la DPM et la DJ en vue de la révision de la liste des stupéfiants à détenir obligatoirement par les officines de détail et les grossistes répartiteurs. Cette liste était révisée à la baisse au niveau de l'officine.

Le CNOP a été aussi consulté sur le projet de révision des articles 34,78 et 83 de la loi 69-54 du 26 Juillet 1969 portant réglementation des substances vénéneuses (Concernant les stupéfiants en ce qui concerne le lieu de prescription et de dispensation ainsi que la durée de traitement). Les textes sont en cours de parution.

6°/ Autres activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

*** Campagne Antitabac**

Le CNOP a organisé à l'occasion du mois de Ramadan 2008 et en collaboration avec les laboratoires Pierre Fabre et la CNAM une campagne antitabac par des soirées ramadanesques animées par des spécialistes sur le sevrage tabagique et la lutte antitabac.

Cette campagne a eu lieu à :

- Tunis le 4 Septembre 2008
- Sousse le 5 Septembre 2008
- Gabes le 8 Septembre 2008
- Sfax le 9 Septembre 2008
- Bizerte le 10 Septembre 2008

En fait il a été décidé que cette campagne continuera pour toute l'année 2009, dans le cadre de la décision présidentielle de faire de l'année 2009 une année de lutte contre le tabagisme où le pharmacien a un rôle important à jouer et une occasion pour montrer sa place incontournable lors de campagnes nationales concernant la santé du citoyen.

Cette campagne est menée par des affiches dans les officines, des tests, des conseils sur les moyens de sevrage tabagique, des interviews, des émissions TV et radio et des conférences.

*** Formation continue**

* A l'occasion de l'organisation du Salon Pharmaceutique SAIDALYA les 27 et 28 Décembre 2008 à Hammamet, le CNOP s'est vu confié la mission d'organiser le programme scientifique de cette manifestation.

Ce programme a été choisi par un comité scientifique formé par le CNOP et présidé par son président et dont le contenu était :

- Table ronde sur les génériques et la substitution avec plusieurs intervenants de France, Espagne, Algérie et de Tunisie.

- Evolution Pharmaceutique par MR J L AUDHOUI (Trésorier de l'Ordre des Pharmaciens de France).

- La Contre Façon des médicaments par le PR AMOR TOUMI.

- Assurance Qualité par DR KAMELEDINE IDIR

- Pharmacovigilance : Rôle du Pharmacien par PR CHALBI BELKAHIA

- Industrie Pharmaceutique en Tunisie : Réalités et Perspectives par DR NABIL SAIED

- Incidences du mode alimentaire sur les maladies cardiovasculaires par DR N. KAABACHI.

- Les Compléments Alimentaires :

- Leur Importance en Officine par MR ROCHE DOMEREGO

- Aspect Règlementaire en Tunisie MME NADIA FENINA

Ce programme a eu un très grand succès par une assistance record et des débats très animés et fructueux.

* Les conférences tenues lors de la campagne Antitabac avaient aussi un but de formation continue.

*** Election des Conseils Régionaux**

Le Bureau du CNOP s'est déplacé dans les régions, au cours du mois de Mai 2009, pour assister aux élections des Conseils Régionaux aux dates suivantes :

- Le 7 Mai à Beja
- Le 13 Mai à Sousse
- Le 14 Mai à Gabes
- Le 15 Mai à Sfax

- Le 20 Mai à Tunis (CR Ariana)

Ces élections se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation et ont enregistré un intérêt accru des confrères pour les Conseils Régionaux et ce à travers le nombre important de candidatures à ces élections mais nous regrettons le faible taux de participation qui reste à déplorer.

*** Formation du personnel des officines et des Laboratoires D'Analyses Médicales**

Le CNOP continue, dans le cadre de la convention établie avec l'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle relevant du Ministère de l'Education et de la Formation, à former trois profils de personnel selon le mode de la Formation en Alternance :

- * **BTP** Préparateurs en Pharmacies pour les officines
- * **CAP** Aides préparateurs en Pharmacie pour les officines
- * **BTP** Agents de laboratoire pour les Laboratoires d'Analyses Médicales

Cette formation est dispatchée sur quatre centres dans la république : Deux à Tunis sous la responsabilité directe du CNOP, un à Sousse et un autre à Sfax sous la responsabilité des deux Conseils Régionaux respectifs que nous remerciant pour leurs efforts

Le CNOP continue, dans le cadre de l'application de l'arrête de Monsieur le Ministre de la Santé Publique du 25 Juillet 1974 concernant la pratique des injections dans les officines, à collaborer avec le Ministère pour l'octroi aux préparateurs en pharmacie de « **L'attestation d'aptitude à la pratique des injections dans les officines** ». Ainsi Deux promotions ont été formées au cours de cette année totalisant **110** préparateurs.

Le CNOP remercie tous les confrères enseignants qui participent de cette manière à la promotion de la qualité des services rendus par le pharmacien dans son exercice par l'emploi de personnel qualifié.

Tableau sur les effectifs en cours de formation

Année 2008 - 2009

		Pharmaciens Enseignants		Aides Préparateurs	Préparateurs	Techniciens de Laboratoire
TUNIS	CIB	16	1 ^{ère}	70	100	--
			2 ^{ème}	70	100	--
	EL OMRANE	18	1 ^{ère}	137	78	72
			2 ^{ème}	194	78	56
SOUSSE		14	1 ^{ère}	--	64	--
			2 ^{ème}	--	50	--
SFAX		19	1 ^{ère}	21	47	20
			2 ^{ème}	--	33	23

7°/ Relation avec les autres structures

Professionnelles

* Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens

Le CNOP a organisé Deux réunions élargies avec les Conseils Régionaux pour exposer et débattre différentes questions et problèmes de la profession.

* Une première réunion à Tunis le 31 Juillet 2008 :

L'ordre du jour concernait :

- * La Loi 73-55 et sa révision notamment en ce qui concerne la Pro pharmacie vétérinaire
- * Cahier de charge pour la création de Grossisterie en pharmacie
- * Procédés de mesurage de la distance entre deux officines
- * Décret du 18 Décembre 2007 concernant surtout les créations d'officines dans les Secteurs ou Imadas
- * Modalités de l'élection du CNOP
- * Besoins urgents des conseils régionaux

* Une deuxième réunion à Gabes le 26 Mars 2009 :

L'ordre du jour concernait :

- Financement des Conseils Régionaux
- Calendrier des assemblées électives des Conseils Régionaux qui doivent se tenir un mois avant l'assemblée du CNOP

- Acquisition des sièges régionaux de l'Ordre des Pharmaciens
- Application de la législation concernant les remises dans les officines et la prolifération anarchique des enseignes des officines
- Procédures de recours auprès du CNOP

*** Syndicats Professionnels : SPOT – SPONT – SNBLBT**

Le CNOP a tenu Deux réunions avec les syndicats des pharmaciens officinaux en vue de coordonner les actions et positions avec la CNAM, le MSP (Substitution et Compensation) ainsi que sur les horaires d'ouverture et de fermeture des officines.

L'entente, la coordination et la complémentarité règnent entre le CNOP et les structures syndicales dans l'intérêt de la profession.

8°/ Représentation du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens auprès des Instances Nationales :

*** Comité Technique des Spécialités Pharmaceutiques**

Le CNOP est membre permanent du comité technique des spécialités pharmaceutiques et à ce titre il a assisté à **Onze** réunions de ce comité pour l'étude des dossiers de demande d'A M M.

*** Sous Commissions Spécialisées**

Le CNOP a assisté aussi à **Dix** réunions des Sous Commissions Spécialisées pour l'étude des dossiers de demande d'A M M de certains médicaments se rapportant à certaines classes pharmacologiques tel que Cardiologie, Gastro-entérologie, Rhumatologie etc.....

*** Comité Technique de Biologie Médicale**

Ce comité qui siège au Ministère de tutelle (Unité des laboratoires) s'est réuni **Cinq** fois pour statuer sur les dossiers de créations de laboratoires :

15 Autorisations d'exploitation de laboratoires ont été attribuées :

- 6 pour des pharmaciens biologistes
- 4 pour des médecins biologistes
- 5 pour des médecins anatomo-pathologistes

D'autres questions relatives à l'exercice de la biologie ont été discutées :

- La révision de la nomenclature des actes biologiques
- La révision du guide de bonnes pratiques de laboratoire

- Management de la qualité
- Collaboration entre laboratoires
- Normes des locaux et matériel de laboratoire

*** Comité National d’Ethique**

Le Conseil National de l’Ordre des Pharmaciens est représenté par le Président au sein du CNEM.

Ce Comité se réunit régulièrement en séance plénière.

Des Colloques et des séminaires traitant des questions relatives à l’éthique médicale sont organisés au cours de chaque année.

Un colloque international ayant pour thème : « Les valeurs universelles de la bioéthique et diversité culturelle » a eu lieu les 11 – 12 et 13 Décembre 2008 à Beit El Hikma.

Cette année au courant du mois de Novembre 2009, aura lieu la 13^{ème} conférence annuelle du CNEM qui traitera des médecines parallèles.

*** Commission Nationale de suivie de la Grippe H1N1**

Le Conseil National de l’Ordre des Pharmaciens est membre de la commission de veille et de prévoyance des maladies nouvelles et émergentes qui siège au Ministère de la Santé Publique.

Nous avons dès la première semaine de l’apparition du virus envoyé un courrier (principalement aux officinaux) leur demandant de rassurer les citoyens et leur prodiguer les conseils simples d’hygiène.

Nous avons aussi participé à cette campagne anti H1N1 en participant à des émissions Radio et Télé et donné les interviews à différents journaux.

Nous continuons tous à être vigilants vu que la pandémie avance à pas de géant dans le monde, et vous serez informés en temps opportun si de nouvelles mesures seraient décidées par la commission dans les semaines à venir.

Nous espérons qu’un vaccin soit trouvé le plus rapidement possible surtout avant l’hiver.

*** L’observatoire du médicament**

Il se réunit régulièrement toutes les deux à trois semaines à la Direction de la Pharmacie et du Médicaments et une fois par trimestre au Ministère de la Santé Publique.

Le Conseil National de l’Ordre des Pharmaciens y assiste régulièrement.

Il est à signaler que depuis l’existence de cette instance, nous avons beaucoup moins de manquants importants dans les officines privés et publiques.

*** Faculté de pharmacie**

Le CNOP est membre du Conseil Scientifique de la Faculté de Pharmacie de Monastir et à ce titre il assiste à ses réunions.

Le CNOP a participé à la réflexion, la conception et l'organisation des stages pour les étudiants de 6^{ème} année dans le cadre du nouveau cursus des études pharmaceutiques.

Le CNOP a participé aussi au projet P A Q Pour la création d'une Officine expérimentale à la Faculté.

*** Union Tunisienne de Solidarité Sociale**

Au cours de l'année écoulée le CNOP a organisé une campagne de collecte, auprès des confrères, de médicaments et de fonds qui ont été remis à l'Union Tunisienne de Solidarité Sociales (UTSS) en vue d'être distribués aux citoyens nécessiteux et ce dans le cadre de l'action de la Banque de Bienfaisance des médicaments instituée par le décret 2008-2704 du 28 Juillet 2008.

9°/ Activités Internationales

*** Francophonie , CIOPF**

Le président du CNOP a participé à la 15^{ème} assemblée de la conférence internationale des pharmaciens Francophones (CIOPF) et à la journée des ordres des pharmaciens de France le 5 et 6 Novembre 2008.

Le CNOP a participé aussi aux journées internationales de biologie (JIB 2008), le 4 ,5,6 et 7 Novembre à Paris, représenté par MR BLIBECH Rabah.

*** UPA : Latakiah et Soudan**

Le président du CNOP a assisté en tant que membre du bureau exécutif de l'Union des Pharmaciens Arabes aux réunions :

- Journées de l'OMS secteur Est Méditerranéen au Caire le 12 et 14 Octobre 2008
- Réunion du bureau exécutif de l'U PA à Latakiah en Syrie le 1 et 2 Avril 2009
- Visite de courtoisie et de soutien de l'U PA au Président du SOUDAN

*** Ordres Arabes et Magrébins**

- Le président du CNOP a été invité à assister aux 6èmes journées de l'Ordre des pharmaciens du Liban le 18 et 19 Octobre 2008 à Beyrouth Liban.

- Le président du CNOP a participé à une table ronde sur la profession pharmaceutique dans le Maghreb à Marrakech Maroc le 1 et 2 Mars 2009.

- Le président et le Secrétaire général du CNOP ont participé aux 5èmes journées pharmaceutiques internationales d'Alger ainsi qu'à la réunion de l'Inter Ordre des Pharmaciens du Maghreb à l'issu de laquelle le président du CNOP a été élu Président de cette institution Maghrébine pour la période 2009-2011.
- Le président du CNOP a participé sur invitation aux journées du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens du Sud à Casablanca Maroc le 29 et 30 Mai 2009.

*** Aide Palestine –haza**

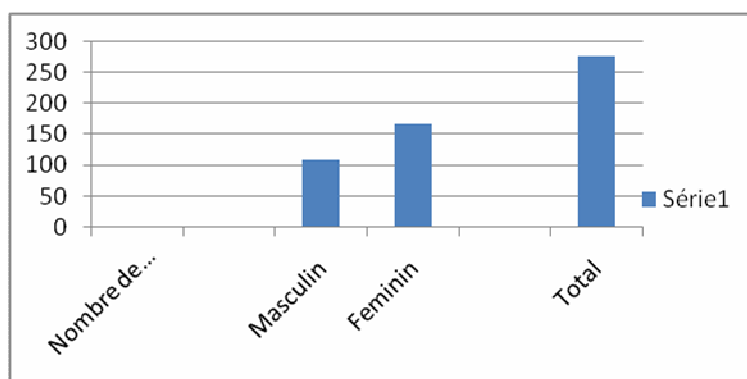
Le CNOP, tout en participant en tant que structure, a organisé une collecte auprès des confrères pour aider nos frères Palestiniens lors de l'agression israélienne. Les fonds collectes ont servi à l'achat de médicaments auprès de la PCT ; ces médicaments ont été acheminés vers les territoires Palestiniens par l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).

B / DEMOGRAPHIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE TUNISIE

Inscriptions Juin 2008 – 2009

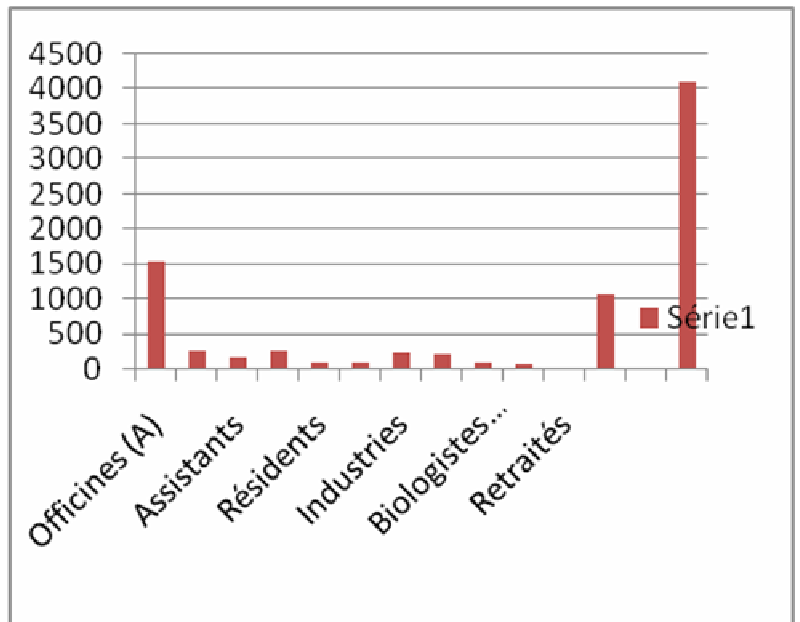
Nombre de Nouveaux Inscrits

Masculin	108
Féminin	167
Total	275



Branches d'activité

Officines (A)	1534
officines (B)	251
Assistants	170
Hôpitaux	265
Résidents	92
Grossistes Répartiteurs	87
Industries, délégués et bureaux scientifiques	247
Laboratoires A.M. Privés	220
Biologistes Hospitaliers	94
Administrations	62
Retraités	15
Sans Activité connue	1076
Total Général	4113



CONCLUSION

Chers confrères

Ce rapport n'est qu'un résumé des principales activités du CNOP mais beaucoup de questions sont toujours sur la table et constituent des préoccupations permanentes et futures pour toute la profession et toutes les structures ordinales et autres. Chaque Pharmacien, étant membre de l'Ordre National, a le devoir de défendre les acquis de la profession par le respect de tout ce qui est réglementation relative à son domaine. Ceci permettra aux structures ordinales de s'occuper et de traiter les problèmes et les défis de plus en plus complexes qui se présentent tel que :

La valorisation du rôle et de l'image du pharmacien dans son environnement de santé publique et social.

L'emploi des jeunes confrères et la réflexion sur les débouchés d'avenir vu que l'officine reste actuellement le principal pourvoyeur d'emploi (Par la baisse cyclique du NC et l'instauration de l'assistantat) mais ne pourrait assurer ce rôle indéfiniment.

Préparer le Pharmacien de demain qui doit s'adapter à de nouvelles tâches et responsabilités tel que la Substitution, les produits OTC, la spécialisation dans l'officine etc...En effet on ne peut ignorer la métamorphose que subit l'officine hors de nos frontières et qui nous atteindra bientôt.

La nécessité de la Formation Continue et son organisation en partenariat avec tous les intervenants : CNOP, Conseils Régionaux de l'Ordre, Sociétés Savantes, Facultés et Administration.

Trouver les solutions pour rassembler les Pharmaciens autour de leurs différentes structures pour une meilleure représentativité de la profession et lutter contre l'absentéisme surtout de nos jeunes confrères.

L'actuel CNOP œuvre de son mieux pour doter la profession de moyens efficaces pour exprimer son rôle incontournable dans le domaine de la santé voir son excellence.

Je vous remercie de votre attention